

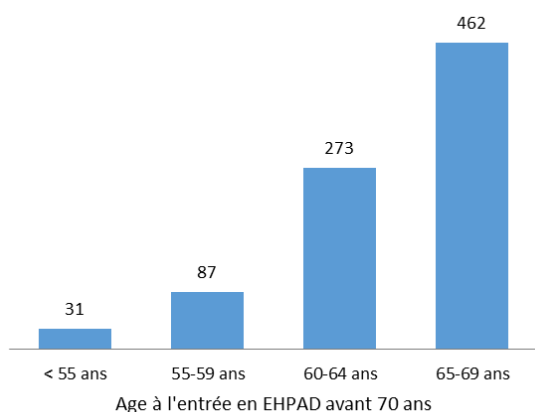
Entrée précoce en EHPAD : 5 % des résidents entrent avant 70 ans

Qu'est-ce qu'un EHPAD ?

Un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), anciennement dénommé *maison de retraite*, est une structure médicalisée qui reçoit en hébergement complet ou en accueil de jour des personnes âgées dépendantes.

Les personnes accueillies en EHPAD sont âgées d'au moins 60 ans et ont besoin à la fois de soins, et d'aide au quotidien pour effectuer les actes de la vie courante. Toutefois, des entrées avant l'âge de 60 ans sont possibles sur dérogation. Par ailleurs, certains EHPAD sont spécialisés dans la prise en charge de personnes en situation de handicap, et ont alors une autorisation spécifique de l'ARS leur permettant de prendre en charge ces personnes, quel que soit leur âge.

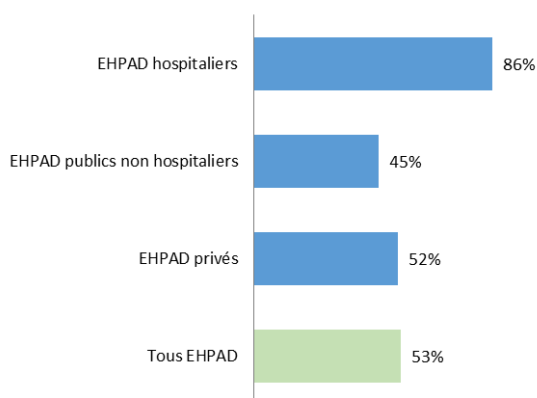
853 personnes de moins de 70 ans sont entrées en EHPAD en Bretagne en 2015



En 2015, la Bretagne compte 491 EHPAD, proposant près de 41 000 places. Sur les 17 250 personnes entrées en EHPAD en 2015, 5 % étaient âgées de moins de 70 ans. La proportion est la même en France métropolitaine et reste stable depuis 2011. Parmi ces entrées précoces, la majorité (54 %) concerne des personnes âgées de 65 à 69 ans. Les entrées avant l'âge de 60 ans sont peu courantes, mais concernent toutefois 118 personnes en Bretagne en 2015.

Un peu plus d'un EHPAD sur deux a pris en charge dans l'année une personne âgée de moins de 70 ans. Cette proportion était similaire en France métropolitaine.

Un phénomène plus courant dans les EHPAD hospitaliers...



Les entrées précoces en EHPAD sont particulièrement courantes dans les EHPAD publics hospitaliers : 86 % de ces structures ont accueilli au moins une personne de moins de 70 ans en 2015.

Les personnes entrées avant l'âge de 70 ans en EHPAD hospitalier arrivent plus souvent d'un service d'un établissement hospitalier : 17 % d'entre elles étaient auparavant en service de soins de suite et de réadaptation, 13 % en unité de court séjour médecine / chirurgie et 3 % en unité de soins de longue durée (contre respectivement 9 %, 11 % et 0 % des personnes entrées avant l'âge de 70 ans en EHPAD non hospitalier).

L'enquête nationale EHPA, réalisée tous les 4 ans auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées, est pilotée par la DREES. Cette enquête recueille auprès de tous les établissements médico-sociaux qui accueillent des personnes âgées des informations sur les caractéristiques et l'activité de la structure, ainsi que sur le personnel qui y travaille et les résidents qui y sont hébergés. Le taux de réponse était de 65 % en Bretagne en 2015. La non-réponse a été redressée au niveau national comme régional afin d'assurer la représentativité des résultats.

... et dans les EHPAD qui disposent de places d'accueil pour public spécifique

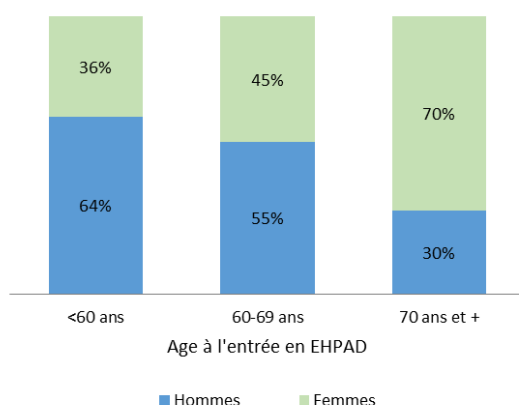
Les entrées précoces en EHPAD sont plus courantes dans les établissements qui déclarent disposer de places d'accueil dédiées à un public spécifique : 65 % des 178 EHPAD déclarant disposer de places pour malades d'Alzheimer ou maladies apparentées (symptômes similaires à ceux d'Alzheimer) ont accueilli au moins une personne de moins de 70 ans en 2015, 72 % des 109 EHPAD avec un PASA (Pôle d'Activité et de Soins Adaptés, dédié aux malades d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée qui ont des troubles du comportement modérés) et 79 % des 20

EHPAD qui déclarent avoir des places dédiées aux personnes en situation de handicap.

À titre indicatif, la proportion d'EHPAD disposant de places d'accueil pour public spécifique en Bretagne est proche de celle en France métropolitaine (56 % contre 58 % France entière).

Aucun lien statistique n'apparaît entre accueil de résidents de moins de 70 ans et taux d'occupation ou taux d'encadrement de l'EHPAD.

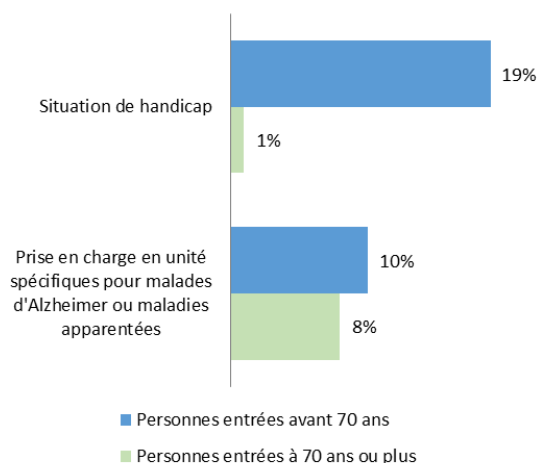
La proportion d'hommes décroît sensiblement avec l'âge d'entrée en EHPAD



Les hommes représentent près des deux tiers des entrants avant 60 ans contre moins d'un tiers après 70 ans. Aucun lien n'est observé entre l'âge d'entrée en EHPAD et le fait d'avoir ou non un conjoint.

Parmi les personnes entrées en EHPAD avant 70 ans, 66 % sont résidentes à temps complet, 28 % sont en hébergement temporaire et 6 % sont en accueil de jour. Ces proportions sont identiques pour les personnes entrées en EHPAD à un âge plus avancé.

Des entrées précoces synonymes de besoins spécifiques



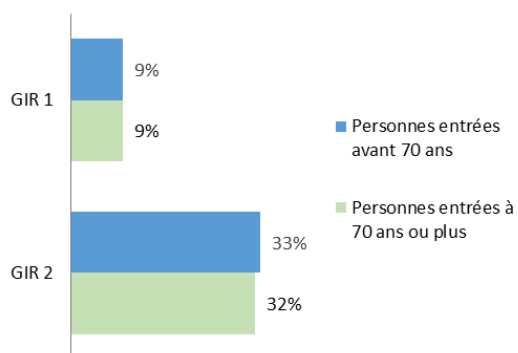
Parmi les personnes entrées en EHPAD en Bretagne en 2015, la proportion de personnes en situation de handicap est bien plus élevée chez les personnes entrées avant 70 ans que chez les autres (19 % contre 1 %). Par ailleurs, l'accueil dans une unité spécifique pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée concerne un peu plus les personnes entrées avant 70 ans (10 % contre 8 %).

Une proportion importante de personnes entrées précocement en EHPAD bénéficie d'une mesure de protection juridique : 37 %, contre 8 % des personnes entrées à 70 ans ou plus.

La grille AGGIR : outil d'évaluation du degré de perte d'autonomie

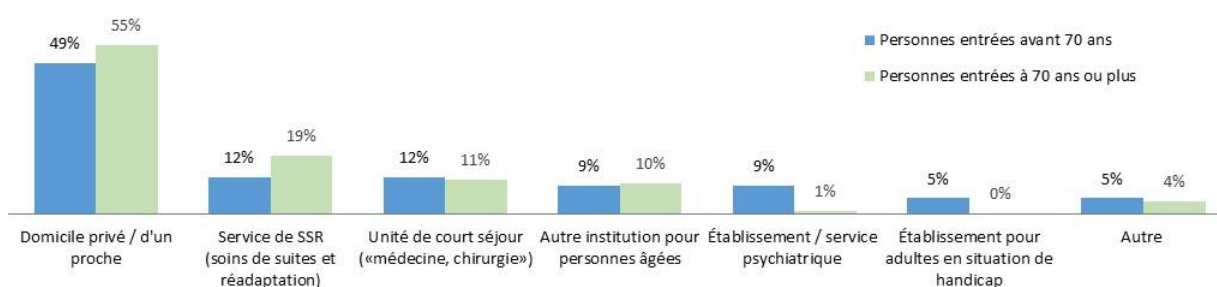
La grille AGGIR (autonomie, gérontologique, groupes iso-ressources) permet d'évaluer la perte d'autonomie des personnes âgées à partir de leur capacité à accomplir des actes essentiels de la vie quotidienne que sont : 10 activités corporelles et mentales, dites discriminantes, et 7 activités domestiques et sociales, dites illustratives. Seules 8 des 10 activités dites discriminantes sont utilisées pour déterminer auquel des six Groupes Iso-Ressources (GIR) la personne est rattachée. Ces 6 groupes permettent de classer les personnes les plus en perte d'autonomie (GIR 1) aux plus autonomes (GIR 6). Les autres activités de la grille sont destinées à apporter des informations pour l'élaboration du plan d'aide de la personne âgée.

Un niveau d'autonomie similaire quel que soit l'âge d'entrée en EHPAD



Le niveau de perte d'autonomie, évalué à partir de la grille AGGIR (voir encadré), ne varie pas significativement avec l'âge au moment de l'entrée en EHPAD : 42 % des personnes entrées avant 70 ans sont évaluées en perte d'autonomie importante (GIR 1 ou 2) contre 41 % des personnes entrées à 70 ans ou plus. Une perte d'autonomie importante est toutefois un peu plus fréquente dans le sous-groupe des quelques personnes entrées en EHPAD avant l'âge de 60 ans : 47 % d'entre elles sont évaluées en GIR 1 ou 2.

Avant leur entrée en EHPAD, près de la moitié des résidents vivait à leur domicile



Avant l'entrée en EHPAD, le domicile est le lieu de vie le plus courant, que les personnes soient entrées avant 70 ans (49 %) ou après (55 %). En revanche, les personnes entrées avant 70 ans arrivent plus souvent d'un établissement psychiatrique ou d'un service psychiatrique d'un établissement de santé que les personnes entrées à 70 ans ou plus et plus souvent d'un établissement pour adultes en situation de handicap.

Les affections psychiatriques au premier rang des pathologies des personnes entrées en EHPAD avant 70 ans

Enquête de la CNSA

Des données collectées en 2017-2018 par la CNSA ont été exploitées pour définir les pathologies et les événements ayant contribué à l'entrée en EHPAD de 1 143 résidents avant l'âge de 70 ans. Ces données restent toutefois limitées en termes d'interprétation car issues d'un échantillon d'EHPAD dont la représentativité ne peut être garantie : les EHPAD sont invités à renseigner ce questionnaire lors du renouvellement de leur convention tous les cinq ans. Seules les données France entière sont décrites car le nombre de résidents est insuffisant pour analyser des résultats régionaux. Enfin, ces données étant disponibles uniquement pour les entrants de moins de 70 ans, il n'est pas possible de savoir s'il s'agit de caractéristiques spécifiques à ces personnes.

L'enquête de la CNSA (voir ci-contre) permet de décrire au niveau national les pathologies ou handicaps des résidents entrés en EHPAD avant l'âge de 70 ans. Les affections psychiatriques sont parmi les plus courantes avec un quart des personnes concernées par une psychose chronique et 11 % par le syndrome de Korsakoff (trouble neurologique). Le handicap mental est également couramment rapporté (22 % des cas), ainsi que la maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée (13 %).

L'enquête de la CNSA montre également que 3,5 % des personnes de moins de 70 ans sont entrées en EHPAD en raison de l'indisponibilité de leur aidant principal, lui-même malade, pris en charge dans une institution ou décédé. Ces situations relèvent possiblement de besoins urgents de prise en charge.

Directeur de la publication : Stéphane MULLIEZ
 Directeur de la rédaction : Hervé GOBY
 Rédacteur : Isabelle ROMON
 Contributeurs : Yannick EON, Antoine INZA

Retrouvez toutes nos publications sur notre site www.ars.bretagne.sante.fr



ARS Bretagne
 6 Place des Colombes
 35042 Rennes-Cedex